

<p><b>1. AGISSONS POUR NOTRE ENVIRONNEMENT</b></p>	<p>A. Garantir la qualité de l'eau - Réaliser des économies de la ressource d'eau</p>	<p><b>1 Réaliser des économies d'eau sur la commune</b></p>	<p>1.1 Améliorer la recherche et la gestion des fuites</p> <p>1.2 Réaliser des économies d'eau dans les bâtiments communaux</p> <p>1.3 Sensibiliser les usagers</p> <p>1.4 Récupérer et réutiliser les eaux pluviales</p> <p>1.5 Établir une nouvelle stratégie de fleurissement de la commune</p>
		<p><b>2 Préserver la qualité de l'eau</b></p>	<p>2.1 Sensibiliser les plaisanciers aux techniques alternatives de carénage</p> <p>2.2 Installer de nouvelles toilettes publiques ou remplacer l'existant</p> <p>2.3 Étendre le réseau d'assainissement collectif</p>
	<p>B. Réaliser des économies d'énergie - Choix énergétiques</p>	<p><b>3 Réaliser des économies d'énergie dans les bâtiments communaux et sur le territoire communal</b></p>	<p>3.1 Sensibiliser les usagers</p> <p>3.2 Réaliser un état des lieux simple à l'échelle de la commune</p> <p>3.3 Réaliser les aménagements nécessaires</p>
		<p><b>4 Construire une politique de choix énergétiques</b></p>	<p>4.1 Équiper la mairie en véhicules électriques</p> <p>4.2 Favoriser la création d'énergie décarbonnée au moyen d'énergies renouvelables</p>
	<p>C. Préserver les espaces naturels - Préserver le patrimoine naturel</p>	<p><b>5 Protéger les zones sensibles</b></p>	<p>5.1 Sanctuariser les dunes</p> <p>5.2 Lutter contre le caravanning dans la bande des 100m</p> <p>5.3 Repenser les animations estivales</p> <p>5.4 Reconstituer le bocage</p>
		<p><b>6 Réaliser un inventaire du patrimoine culturel et maritime</b></p>	<p>7.1 Mettre en place une signalétique spécifique du patrimoine remarquable</p> <p>7.2 Travailler sur le patrimoine immatériel</p> <p>7.3 Réhabiliter le site d'Iliz Koz</p>
	<p>D. Préserver et mettre en valeur le patrimoine culturel et maritime</p>	<p><b>7 Promouvoir et préserver la patrimoine culturel et maritime</b></p>	

**Diagnostic et  
enjeux de  
l'action**

La commune de Plouguerneau n'a pas initié à ce jour de politique globale d'économies d'eau. Des réflexions sont déjà en cours notamment par le service Espaces verts dans sa démarche de fleurissement de la commune ou par les Services techniques au fur et à mesure de l'entretien des bâtiments. La découverte ponctuelle de fuites dans le réseau d'alimentation en eau potable (AEP) ou chez les particuliers, le vieillissement des installations ou encore les mauvaises habitudes de gestion de l'eau par les usagers incitent à entamer une politique globale d'économies.

**Étapes de la  
mise en œuvre  
de l'action**

**Sous-action 1 : Améliorer la recherche et la gestion des fuites**

1. Sensibiliser le public
  - insérer une note dans les factures d'eau : comment repérer une fuite, comment agir, etc.
  - insérer une note sur le site Internet de la commune
  - insérer une communication de façon régulière dans le BIM
2. Renouveler le réseau d'alimentation en eau potable (AEP) : programmer chaque année un kilométrage de réseau qui sera renouvelé
3. Mettre en place des compteurs sur le réseau pour le sectoriser
  - une sectorisation permettra de limiter les zones de recherche de fuite
  - programmer chaque année l'acquisition et l'installation de 5 compteurs sur une période de 3 ans
4. Compléter le matériel communal de localisation des fuites
  - renouveler le corrélateur
  - acquérir des pré-localisateurs : programmer l'achat et l'installation de 6 pré-localisateurs par an sur une période de 3 ans.
  - acquérir un stéthoscope
5. Rapporter toutes les données journalières de volumes du château d'eau à la mairie pour effectuer un suivi journalier. Installer un système de compteur directement lisible en mairie.

**Sous-action 2 : Réaliser des économies d'eau dans les bâtiments communaux**

1. Installer des systèmes économes en eau au fur et à mesure de l'entretien des équipements
2. Réaliser et diffuser aux agents communaux une procédure écrite d'intervention listant les consignes à respecter dans le renouvellement de l'équipement et dans l'entretien général des bâtiments

**Sous-action 3 : Sensibiliser les usagers**

1. Réaliser une fiche d'information type sur les bonnes pratiques en matière d'économies d'eau
2. Afficher la fiche dans les bâtiments communaux
3. Inclure la fiche dans les contrats de location des salles communales
4. Transmettre la fiche aux associations utilisatrices des locaux
5. Programmer une communication à ce sujet dans le BIM en septembre, lors de la rentrée

**Sous-action 4 : Récupérer et réutiliser les eaux pluviales**

1. Réfléchir à des systèmes de récupération sur les équipements communaux ainsi qu'à des utilisations possibles : sanitaires, machines à laver, etc. Examiner la faisabilité d'une mise en place de tels équipements.
2. Communiquer sur les possibilités de mettre en place des récupérateurs d'eaux de pluie chez un particulier : création de récupérateurs « maison », utilisations possibles des eaux récupérées, etc.

**Sous-action 5 : Établir une nouvelle stratégie de fleurissement de la commune**

1. Installer, dans les nouvelles créations, des plantes vivaces et paillages pour limiter l'arrosage
2. Mettre en action le bassin de rétention d'eaux de pluie de l'espace de loisirs sportifs pour assurer l'arrosage des terrains de football.
3. Communiquer sur les nouvelles techniques de fleurissement et le nouvel aspect visuel de la commune via des articles dans le Mouez

<b>Acteurs</b>	<b>Pilotage</b>	<b>Service(s)</b> : Services techniques
		<b>Référent technique</b> : Stéphane LAURANS <b>Soutien technique</b> : Jean-Yves GOASGUEN / Fabrice PLOUZENNEC / Morgane CARATY
	<b>Partenaires identifiés</b>	Associations
	<b>Public visé</b>	Habitants / Associations / Utilisateurs des bâtiments communaux

<b>Objectif attendu</b>	Diminuer les consommations d'eau Instaurer de nouvelles pratiques d'utilisation de la ressource en eau
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de communications annuelles faites à destination du public Consommation d'eau en m <sup>3</sup> /an dans les bâtiments communaux Linéaire de réseau renouvelé (en mètre) Nombre de compteurs installés pour sectoriser le réseau Nombre de pré-localisateurs achetés et installés
<b>Budget</b>	Matériel de localisation des fuites (corrélateur et pré-localisateur) : 20 000 euros Sectorisation du réseau : 40 000 euros Renouvellement du réseau d'AEP (au sein du programme pluriannuel) : 140 euros/mètre linéaire Sensibilisation /Communication : 2 000 euros
<b>Finalités du développement durable</b>	Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

**Diagnostic et  
enjeux de  
l'action**

Il existe plusieurs sources de pollution des eaux de baignade sur Plouguerneau.  
D'une part, la plupart des carénages s'effectuent sans que les résidus de peintures antifouling soient récupérés et traités, car ils sont réalisés à domicile, sur une cale ou en haut de grève. D'autre part, le réseau d'assainissement de la commune ne couvre pas tous les secteurs littoraux « à risque ».  
Par ailleurs, des toilettes publiques sont actuellement installées sur certaines plages, mais celles-ci sont régulièrement dégradées et sont donc aujourd'hui en mauvais état. Agir sur ces trois sources potentielles de pollution permettrait de garantir une bonne qualité des eaux de baignade.

**Étapes de la  
mise en œuvre  
de l'action**

**Sous-action 1 : Sensibiliser les plaisanciers aux techniques alternatives de carénage**

1. Faire paraître un article dans le Mouez pour sensibiliser les plaisanciers aux conséquences du carénage sauvage, aux techniques alternatives, etc.
2. Organiser une réunion d'information à destination des associations de plaisanciers
3. Réaliser une fiche informative expliquant les bonnes pratiques
  - Afficher la fiche sur les panneaux d'affichage des ports et zones de mouillage
  - Diffuser la fiche auprès des associations afin qu'elles la transmettent à leurs adhérents

**Sous-action 2 : Installer de nouvelles toilettes publiques ou remplacer l'existant**

1. Réfléchir à une implantation raisonnée de toilettes publiques le long du littoral
2. Chiffrer l'achat et l'installation de tels équipements
3. Installer et réaliser les aménagements nécessaires

**Sous-action 3 : Étendre le réseau d'assainissement collectif**

1. Cibler des secteurs prioritaires
2. Étudier la faisabilité technique et financière de l'installation d'un assainissement collectif
3. Réaliser les travaux nécessaires

<b>Acteurs</b>	<b>Pilotage</b>	<b>Service(s)</b> : Services techniques
		<b>Référent technique</b> :Stéphane LAURANS / Martine PERROT <b>Soutien technique</b> : Mathilde PAROD / Morgane CARATY
	<b>Partenaires identifiés</b>	Associations de plaisanciers
	<b>Public visé</b>	Plaisanciers / Populations des quartiers concernés par l'extension du réseau d'assainissement collectif

<b>Objectif attendu</b>	Diminuer et faire disparaître les sources de pollution de l'eau Améliorer la qualité des eaux littorales
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de communications faites à destination du public concerné Nombre de toilettes publiques installées ou remplacées Linéaire de réseau d'assainissement réalisé (en mètre) Pourcentage des analyses des eaux de baignade conformes à la valeur de référence de la directive européenne

<b>Budget</b>	Toilette publique : 50 000 euros par unité Extension du réseau d'assainissement collectif (au sein du programme pluriannuel) : 160 euros/mètre linéaire
---------------	--

<b>Finalités du développement durable</b>	Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
---	--

**ACTION N°3 : Réaliser des économies d'énergie dans les bâtiments communaux et sur le territoire communal**

<b>Diagnostic et enjeux de l'action</b>	Le diagnostic préalable à l'Agenda 21 a mis en avant un manque de données existantes sur le suivi des consommations énergétiques de la commune. Cependant, les agents communaux rapportent des consommations d'énergie inutiles ou des équipements vétustes trop consommateurs. Une mise en place de systèmes économes et une forte sensibilisation des usagers permettrait une vraie maîtrise de la consommation et de la demande en énergie.
---	--

<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<p><b><u>Sous-action 1 : Sensibiliser les usagers</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rédiger une fiche récapitulant les bonnes pratiques en matière d'économies d'énergie. Elle sera à adapter en fonction de la salle concernée.</li> <li>2. Afficher cette note dans tous les bâtiments communaux</li> <li>3. Inclure cette fiche dans les contrats de location des salles communales</li> <li>4. Programmer un article dans le Mouez sur les économies d'énergie pour les particuliers (en termes d'habitat, etc.)</li> <li>5. Programmer une communication à destination des commerçants sur la nouvelle réglementation en matière d'enseignes.</li> </ol> <p><b><u>Sous-action 2 : Réaliser un état des lieux simple à l'échelle de la commune</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identifier les problèmes rencontrés grâce aux agents sur le terrain</li> <li>2. Réfléchir à l'acquisition ou la location d'une caméra thermique pour étudier les déperditions de chaleur</li> <li>3. Réfléchir à la location de cette caméra thermique aux privés, avec un système de caution</li> </ol> <p><b><u>Sous-action 3 : Réaliser les aménagements nécessaires</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Installer des systèmes économes en énergie lors de l'entretien des installations : LED, détecteurs de mouvement, etc.</li> <li>2. Mettre en place une ligne directrice pour le remplacement du matériel (type de matériel, etc.)</li> <li>2. Mettre en place une politique globale d'achats publics responsables : former les agents afin d'adapter les commandes et choisir du matériel performant et prenant en compte les exigences liées au respect de l'environnement</li> <li>3. Rationaliser l'éclairage public : poursuivre l'action en cours et lancer une réflexion sur les illuminations de Noël</li> </ol>
---	---

<b>Acteurs</b>	<b>Pilotage</b>	<b>Service(s)</b> : Services techniques
		<b>Référent technique</b> : Stéphane LAURANS <b>Soutien technique</b> : Mickaël ROUDAUT / Martine PERROT / Morgane CARATY
	<b>Partenaires identifiés</b>	Associations
	<b>Public visé</b>	Agents communaux / Habitants / Associations / Utilisateurs des bâtiments communaux

<b>Objectif attendu</b>	Diminuer les consommations d'énergie Instaurer de nouvelles pratiques d'utilisation de l'énergie
<b>Indicateurs de suivi</b>	Consommation électrique des bâtiments communaux (en kWh/m <sup>3</sup> /an) Nombre de communications annuelles faites à destination du public Achat d'une caméra thermique Pourcentage de marchés passés dans l'année intégrant au moins une clause de développement durable (environnementale ou sociale) Nombre de kWh consommés dans l'année pour l'éclairage public

<b>Budget</b>	Acquisition d'une caméra thermique : entre 1 000 et 4 000 euros (suivant les modèles et les fonctions souhaitées) Location d'une caméra thermique : environ 115 euros HT/jour
---------------	--

<b>Finalités du développement durable</b>	Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
---	--

<b>Diagnostic et enjeux de l'action</b>	Outre les actions en faveur de la réduction des consommations énergétiques, la commune doit construire une politique de choix énergétiques. Cela nécessite de prendre en compte les impacts énergétiques dans les choix d'aménagement ou d'infrastructures.
---	---

<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<p><b><u>Sous-action 1 : Équiper la mairie en véhicules électriques légers</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Réfléchir à la possibilité d'acquérir ou louer un véhicule électrique léger lors du renouvellement ou de l'agrandissement du parc automobile de la commune.</li> <li>Mettre en place un système de rechargement du véhicule électrique léger afin d'éviter que le rechargement se fasse sur le réseau et alimente les problèmes de pics de consommation</li> <li>Acheter des vélos électriques pour augmenter les déplacements doux des agents communaux sur la commune.</li> </ol> <p><b><u>Sous-action 2 : Favoriser la création d'énergie décarbonnée au moyen d'énergies renouvelables</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Lancer une réflexion, pour les bâtiments communaux existant ou en projet, sur l'équipement en systèmes de production d'énergies renouvelables : panneaux solaires, etc.</li> <li>Lancer une étude sur la possibilité pour Plouguerneau d'accueillir des énergies renouvelables productrices d'énergie décarbonnée (que ce soit en termes de possibilité foncière, financière, légale, environnementale, etc.) ainsi que sur les moyens à mettre en œuvre afin de faciliter une telle implantation.</li> </ol>
---	---

<b>Acteurs</b>	<b>Pilotage</b>	<b>Service(s)</b> : Aménagement du territoire
		<b>Référent technique</b> : Martine PERROT <b>Soutien technique</b> : Stéphane LAURANS / Frédéric SIMON / Frédérique GUILLEMIN
	<b>Partenaires identifiés</b>	
	<b>Public visé</b>	

<b>Objectif attendu</b>	Augmenter les déplacements doux des agents communaux Privilégier les énergies renouvelables
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de véhicules électriques achetés Nombre de vélos électrique achetés Pourcentage d'agents utilisant les vélos électriques pour leurs déplacements professionnels au sein de la commune

<b>Budget</b>	Véhicule électrique : 15 000 euros (neuf) Vélo électrique (avec casque) : 1 000 par unité Étude sur les énergies renouvelables : 20 000 euros
---------------	---

<b>Finalités du développement durable</b>	Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
---	---

**Diagnostic et enjeux de l'action**

Plouguerneau se trouve au centre d'un panel de paysages et milieux naturels variés. C'est cette diversité d'espaces naturels et protégés qui fait l'attractivité touristique de Plouguerneau. Cependant, leur fréquentation en fait un patrimoine fragile ; ces espaces sont sous pression en saison estivale (caravanage, voitures, piétinement, etc.). Plouguerneau doit préserver son patrimoine naturel.

**Étapes de la mise en œuvre de l'action**

**Sous-action 1 : Préserver les dunes**

1. En collaboration avec le Conseil Général, mettre en place des actions de préservation et de réhabilitation des dunes
2. Informer les usagers sur le rôle des dunes, leur importance, les conséquences de leur disparition, etc. Le Conseil Général nous fournira ces panneaux d'information.
3. Rappeler que les sentiers littoraux sur les dunes sont uniquement réservés aux piétons.
4. Communiquer sur la présence de plantes spécifiques sur les dunes ou en contrebas (dans le sable) : expliquer leur utilité et l'importance de les laisser en place.
5. Mener des campagnes de destruction des plantes invasives
6. Favoriser la présence d'animaux de pâturage sur les dunes afin de diminuer l'entretien mécanique par les services techniques

**Sous-action 2 : Lutter contre le caravaning dans la bande des 100m**

1. Réaliser un état des lieux des caravanes sédentarisées et en infraction avec la législation. Identifier les propriétaires.
2. Mettre en place une veille afin d'anticiper toute modification de ces constructions qui interromprait la prescription.
3. Lancer les démarches nécessaires pour régulariser la situation.

**Sous-action 3 : Repenser les animations estivales**

1. Sensibiliser les participants des animations estivales sur la préservation de l'environnement. Cela passera notamment sur l'information qui sera faite sur les dunes (voir la sous-action 1).

**Sous-action 4 : Reconstituer le bocage**

1. Participer à l'inventaire réalisé par la CCPA
2. Étudier le cas de Plouguerneau dans cet inventaire. Réfléchir aux actions à mettre en place au vu du diagnostic réalisé : programme de restauration du bocage, appel à des partenaires extérieurs (Conseil général, Breizh Bocage, etc.)

<b>Acteurs</b>	<b>Pilotage</b>	<b>Service(s)</b> : Aménagement du territoire
		<b>Référent technique</b> : Martine PERROT <b>Soutien technique</b> : Stéphane LAURANS / Police municipale
	<b>Partenaires identifiés</b>	Conseil Général / Associations (pour les animations estivales)
	<b>Public visé</b>	

<b>Objectif attendu</b>	Préserver le patrimoine naturel de Plouguerneau
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de panneaux d'information implantés Nombre de caravanes et autres constructions annexes dans la bande des 100m Linéaire de bocage sur la commune

<b>Budget</b>	A définir en fonction du diagnostic
---------------	-------------------------------------

<b>Finalités du développement durable</b>	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources Épanouissement de tous les êtres humains
---	---

*Agissons pour  
notre  
environnement*

**ACTION N°6 : Réaliser un inventaire du patrimoine culturel et maritime**

<b>Diagnostic et enjeux de l'action</b>	La commune possède un patrimoine archéologique important. Ce patrimoine revêt plusieurs aspects : les sites archéologiques, les monuments classés ou inscrits, le petit patrimoine. Néanmoins, il n'existe pas actuellement de plan de valorisation de ces espaces ni de document unique d'inventaire de l'ensemble du patrimoine historique à l'échelle communale. Cette valorisation du patrimoine doit permettre une meilleure attractivité du territoire.
---	---

<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réaliser un document unique regroupant l'ensemble des inventaires sectoriels existants.</li> <li>2. Identifier les domaines où les données sont manquantes. Compléter l'inventaire dans les domaines nécessaires.</li> <li>3. Embaucher éventuellement, pour ce travail, un stagiaire ou un volontaire de service civique sur une période de 6 mois minimum.</li> <li>4. Travailler en partenariat avec les structures concernées telles que l'Association Plouguerneau d'Hier et d'Aujourd'hui et l'Écomusée.</li> </ol>
---	---

<b>Acteurs</b>	<b>Pilotage</b>	<b>Service(s)</b> : Culture
		<b>Référent technique</b> : Maryvonne KERVELLA <b>Soutien technique</b> :
	<b>Partenaires identifiés</b>	Associations / Écomusée / Office de Tourisme
	<b>Public visé</b>	

<b>Objectif attendu</b>	Faire prendre conscience de la richesse du patrimoine de Plouguerneau Sauvegarder le patrimoine plouguernéen Valoriser le patrimoine plouguernéen
-------------------------	---

<b>Indicateurs de suivi</b>	Validation de l'inventaire général du patrimoine de Plouguerneau
-----------------------------	--

<b>Budget</b>	10 000 euros
---------------	--------------

<b>Finalités du développement durable</b>	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources Épanouissement de tous les êtres humains
---	---



**ACTION N°7 : Promouvoir et préserver le patrimoine culturel et maritime**

**Diagnostic et enjeux de l'action**

La valorisation du patrimoine permettra une meilleure attractivité du patrimoine. Une fois l'inventaire de tout le patrimoine communal réalisé, il faudra le mettre en valeur et l'enrichir. Une politique globale de valorisation du patrimoine est nécessaire.

**Étapes de la mise en œuvre de l'action**

**Sous-action 1 : Mettre en place une signalétique spécifique du patrimoine remarquable**

1. Intégrer les sites remarquables dans la signalisation routière ou de randonnée
2. Identifier le patrimoine inventorié sur les cartes de la commune, sur les circuits de randonnée, à l'office de tourisme, etc.
3. Prévoir la signalétique en bilingue afin de poursuivre les actions en faveur de la langue bretonne déjà engagées.

**Sous-action 2 : Travailler sur le patrimoine immatériel**

1. Rassembler les témoignages déjà recueillis sur le patrimoine immatériel : interviews, écrits sur les traditions orales, etc.
2. Lancer un appel à la population pour récupérer des témoignages ou des objets ayant trait à la culture et au patrimoine de Plouguerneau : enregistrements, vieux costumes bretons, lettres, mémoires, etc. Cela permettrait d'éviter la destruction de témoins de la culture.
3. Réaliser éventuellement ce travail dans le cadre d'un stage ou d'un service civique ainsi qu'avec les associations concernées

**Sous-action 3 : Réhabiliter le site d'Iliz Koz**

1. Réaliser un programme de travaux en tranches successives pour répondre à trois objectifs :
  - ◆ Mettre en sécurité le site
  - ◆ Empêcher les dégradations futures (notamment les murets et les tombes) dans un souci de préservation du patrimoine bâti et de mémoire
  - ◆ Mettre en valeur le site. Réflexion sur un projet sur la refonte de la muséographie.

<b>Acteurs</b>	<b>Pilotage</b>	<b>Service(s)</b> : Culture
		<b>Référent technique</b> : Maryvonne KERVELLA <b>Soutien technique</b> : Stéphane LAURANS
	<b>Partenaires identifiés</b>	Associations
	<b>Public visé</b>	

<b>Objectif attendu</b>	Construire une politique de mise en valeur et de préservation du patrimoine
<b>Indicateurs de suivi</b>	Pourcentage du patrimoine signalisé par rapport à l'ensemble du patrimoine inventorié Réalisation d'un inventaire du patrimoine immatériel

<b>Budget</b>	30 000 euros pour le site d'Iliz Koz Le reste du budget est à définir en fonction du diagnostic
---------------	--

<b>Finalités du développement durable</b>	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources Épanouissement de tous les êtres humains
---	---